

La liberté d'expression ; Un bien ou un mal

Posted on 23 février 2026 by Patrick Rouillier

C'est le fleuron de nos démocraties ... pourtant la liberté d'expression, qui est la capacité pour chacun à exprimer ses opinions, n'a rien à voir avec la démocratie qui est le gouvernement par le peuple. Il y a de nombreux exemples où le gouvernement par le peuple pouvait bannir l'expression de certaines opinions en désaccord avec sa volonté.

Nous sommes évidemment attachés à la liberté d'opinion pour la simple raison qu'il est impossible de savoir ce qui se passe dans la tête des citoyens ! Le problème n'est donc pas de contrôler les opinions mais de limiter ou non leurs expressions publiques.

Montrons que le concept de liberté d'expression, si séduisant soit-il, et plus complexe qu'il y paraît.

La liberté d'exprimer ses opinions

Le tout premier débat sur la pénalisation ou non de l'expression d'une opinion est la pénalisation ou non des conséquences qu'elles peuvent produire. Prenons un exemple : Je dis : « La race noire est inférieure à la race blanche » c'est une opinion (pas glorieuse à mon avis !) et une liberté totale d'expression peut me permettre de l'exprimer. Par contre si certains me prennent aux mots et les utilisent pour adopter des comportements racistes on peut estimer que ma responsabilité est engagée dans leurs actes dont je deviens complice. Dans une société qui se veut vivable, soit, comme nous le faisons implicitement, on encadre la liberté d'expression par des limites clairement définies comme : pas de propos racistes, défiant l'ordre public, anti religieux etc. etc. attitude souhaitable pour « la paix des ménages », mais qui peut paraître liberticides à certains, soit on libère totalement la parole tout en rendant les locuteurs responsables des nuisances qu'il peuvent induire. Dans les deux cas la liberté d'expression a des limites. Dans le premier cas elles sont fixées, à priori, par les institutions. Dans le second il s'agit plutôt d'une auto censure, donc individuelle, dans laquelle chacun prend ses responsabilités dans l'affirmation publique de ses opinions.

La liberté de l'information

La diffusion d'une information dans la sphère publique peut être soumise à

restriction. Ai-je le droit d'affirmer que la tour Eiffel ne mesure que 150 mètres ?

Ai-je le droit d'affirmer que l'Ukraine a agressée la Russie ? bref ai-je le droit de communiquer au public des informations mensongères ? Si j'en crois les spots publicitaires ,plus que débiles, que j'écoute la réponse devait être : Oui ! On touche là à la divulgation , principalement via les réseaux sociaux, d'informations erronées (les Fake news) ayant pour but de déformer une réalité et de nuire à un tiers.

Ici encore on ne peut se passer de limites toujours difficile à déterminer ?

Comment décider si une information est vraie ou fausse. Même les pires « fake news » contiennent toujours une part de vérité. c'est fondamental pour qu'elles « fassent mouche ». Ou fixer la limite et qui fixera cette limite ?

Ici encore deux options qui fixent la limite. Soit c'est l'institution ... c'est à dire le législatif, le parlement ... et demander aux pires menteurs (généralement par omission) que sont nos politiques de définir le mensonge est délicat et improductif, soit on en laisse la responsabilité au locuteur et on le définit complice des conséquences de ses propos.

Conclusion

La liberté d'expression sans limites est tout simplement irresponsable dans la vie en société

Fixer des limites ou des contraintes dans la liberté d'expression suppose un choix entre une prise de responsabilité collective ou individuelle. Les pays ultra-libéraux ont choisi de laisser le locuteur responsable de ses propos ... mais en omettant de lui en faire porter la responsabilité. Quand aux pays dit démocratique (pris dans le sens de respectueux des droits civiques et non de gouvernement par le peuple) ils ont choisis de définir la responsabilité collectivement dans la loi ... mais ont du mal à gérer leurs incohérences. On ne peut médire, mais avec quand même une certaine hiérarchisation des Juifs, des femmes, des noirs, mais se moquer des religions est par contre toléré (voir le débat sur les caricatures) tout comme se moquer de diverses croyances ou convictions.